

SOSLM30/23

~~2340~~ 2303

(1943)

A

Démontage des métaux cuivreux dans les voitures
à voyageurs (ordre des Allemands)

Lettre S.N.C.F. au M.T.F.	9. 4.43	<i>unqna</i>
Dépêche du M.T.F. à la SNCF	3. 5.43	
Lettre du MTF au Pt MUNZER	24. 9.43	
Copie à la SNCF	24. 9.43	

Démontage des métaux cuivreux dans les voitures à voyageurs (ordre des Allemands)

PARIS, le 24 Septembre 1943

Direction
des Chemins de fer

Service Technique

3ème Bureau

S.N.C.F.

Démontage des pièces
en métaux cuivreux
dans les voitures à
voyageurs

C O P I E

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à la production
Industrielle et aux Communications

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer

M.R. 13 - 9

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de la
lettre que j'adressé au Président MUNZER au sujet du démontage
des pièces en métaux cuivreux dans les voitures à voyageurs.

Je vous prie de surseoir, dès maintenant, à de nouvelles
dépenses; la question sera examinée à nouveau, le cas échéant,
lorsque j'aurai reçu la réponse du Président MUNZER.

Pour le Secrétaire d'Etat
et par autorisation
Le Directeur des Chemins de fer

signé : MORANNE

J.C.
Secrétariat d'Etat
aux Communications

PARIS, le 24 Septembre 1943

Direction
des Chemins de fer

Service Technique

3ème Bureau

S.N.C.F.

Démontage des pièces en
métaux cuivreux dans les
voitures à voyageurs

COPIE

Le Ministre, Secrétaire d'Etat
à la Production Industrielle et aux Communications

à Monsieur le Président MUNZIER
Hauptverkehrsdirection - Paris.

M.R. 13 - 9

Par lettre E. 61 W 23. du 17 Mars 1943, la H.V.D. Paris a donné connaissance à la S.N.C.F. des instructions que la Reichsbahn a reçues du Ministère allemand des Communications pour le démontage d'un grand nombre de pièces en métaux cuivreux dans les voitures à voyageurs, et elle lui a demandé de procéder de la même manière. La H.V.D. a, par ailleurs, informé la S.N.C.F. d'une décision du Ministère allemand des Communications prescrivant le démontage des pièces en cupre-alliages dans les véhicules français loués à la Reichsbahn.

Par une nouvelle lettre W. 17.448 a, du 28 juin 1943, la H.V.D. Paris a informé la S.N.C.F. qu'elle avait donné des instructions à ses Services pour qu'ils activent le démontage des métaux cuivreux dans les voitures à voyageurs.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la S.N.C.F. a déjà fait un effort considérable en matière de récupération des métaux cuivreux dans les voitures et toutes les pièces qui ont pu être déposées sans que leur remplacement s'impose l'ont été. Ces mesures ont permis de récupérer jusqu'ici 355 tonnes environ d'alliages cuivreux; sur ce tonnage, 190 tonnes ont déjà été versées aux organismes de récupération, dont 80 tonnes aux organismes français et 110 tonnes en satisfaction de réquisitions allemandes.

La récupération des métaux cuivreux dans les voitures ne pourrait être poussée plus loin qu'à la condition de remplacer les pièces déposées par des produits ferreux. Or, une telle mesure nous est rendue extrêmement difficile, tant par l'extrême pauvreté des contingents de matières ferreuses qui nous sont alloués que par la pénurie de main-d'oeuvre qui ne nous permet même plus de procéder aux travaux les plus urgents d'entretien du matériel. Le souci d'assurer avant tout les transports me conduit, dans de telles conditions, à prescrire à la S.N.C.F. de surseoir à de nouvelles dépenses.

Je vous demande de votre côté de bien vouloir renoncer à vos interventions à ce sujet; les questions de récupération de métaux ferreux sont en effet réglées par les instructions que la S.N.C.F.

reçoit du répartiteur dans le cadre du métall-plan.

En ce qui concerne la dépose des pièces en cupro-alliages dans les voitures louées à la Reichsbahn, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire rapporter cette mesure qui est en contradiction évidente avec les accords franco-allemands régissant le métall-plan. J'ai d'ailleurs donné, dès maintenant, des instructions au Répartiteur des métaux nonferreux pour que le tennage ainsi récupéré soit compté dans les livraisons que la S.N.C.F. doit faire au titre du métall-plan.

Pour le Secrétaire d'Etat
et par autorisation
Le Directeur des Chemins de fer

signé : MORANE

.E. AUX COMMUNICATIONS

Direction des Chemins de fer
Service technique - 3° Bureau

PARIS, le 3 MAI 1943

SNCF
Démontage des métaux cuivreux
dans les voitures à voyageurs

LE MINISTRE

MR I3-9

à M.le Président du C.A. de la S.N.C.F.

Par lettre du 9 avril 1943 n° D 7110/2 vous m'avez adressé la traduction d'une lettre par laquelle la HVD Paris vous donne connaissance des instructions que la D.R. a reçues du Ministère allemand des Communications en vue de démonter un grand nombre de pièces en cupre-alliages dans les voitures à voyageurs et par laquelle elle vous demande de procéder à des mesures analogues sur votre matériel. Vous indiquez que l'exécution de cette mesure conduirait à des dépenses importantes de main-d'oeuvre et à des demandes importantes de matières ferreuses et de matériaux divers de remplacement. Enfin, vous indiquez que la lettre de la HVD ne précise pas quels seraient les bénéficiaires des pièces récupérées.

Par ailleurs, le dernier paragraphe de la lettre susvisée de la HVD vous informe d'une décision du Ministère des Communications allemand prescrivant le démontage des pièces en cupre-alliages dans les véhicules français loués à la D.R.

Vous avez joint à votre lettre copie de la réponse en date du 9 avril que vous avez adressée à la HVD.

Conformément aux instructions que j'ai déjà eu l'occasion de vous donner au sujet d'une affaire analogue par lettre du 7 avril dernier (OF 3 N° A/G. 27-1) je vous rappelle, tout d'abord, qu'aucune livraison de métaux cuivreux ne doit être faite aux Autorités d'occupation que par les soins du répartiteur, M. BARBIZET, et uniquement dans le cadre du métal-plan.

J'ajoute, par ailleurs, que la HVD n'a pas d'instructions à vous donner en ce qui concerne la dépose éventuelle de pièces en cupre-alliages des voitures à voyageurs de votre réseau; il m'apparaît qu'une telle initiative sort du cadre des attributions de cet organisme et des conventions qui règlent actuellement les relations de mon Département avec les Autorités d'occupation; je vous invite, en conséquence, à faire part de ce point de vue à la HVD PARIS.

En ce qui concerne enfin la dépose des pièces en cupre-alliages dans les voitures louées à la D.R., je me propose de protester auprès du Pr. Münzer contre l'irrégularité d'une semblable mesure, et j'interviens auprès du répartiteur des métaux non ferreux pour que le tonnage ainsi récupéré soit compté dans les livraisons que la SNCF doit faire au titre du métal-plan. Le Chef du Service technique : digné i